



CONSEIL MUNICIPAL
27 SEPTEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-271

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 20 septembre 2023 s'est réuni Salle du Conseil , sous la présidence de François DUSSAUBAT.

ETAIENT PRESENTS : M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, M. Pierre-Louis LALIBERTE, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Madame Marie ESTEVES, Monsieur Charles IFSSAH, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, Mme Catherine PUJOL.

REPRESENTE(S) : Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à Marion BRAVO , Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS , Véronique DUCASSY, ayant donné pouvoir à Isabelle BERTRAN , Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Florence MOLY , Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN , Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à André BONET , Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Xavier BAUDRY , Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à Jean-Luc ANTONIAZZI , Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT , Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Bruno NOUGAYREDE , Philippe CAPSIE, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD , Christine GAVALDA-MOULENAT, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE , Bernard REYES, ayant donné pouvoir à Catherine PUJOL.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Mme Marie BACH.

ABSENT(S) : M. Louis ALIOT, Monsieur Roger TALLAGRAN.

SECRETAIRES DE SEANCE : Pierre-Louis LALIBERTE

=====
Partenariat entre la Ville de Perpignan et la Pépinière Départementale

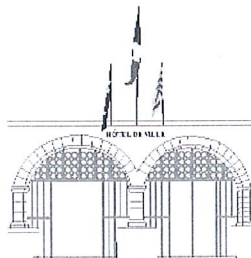
M. Gérard RAYNAL expose :

Mes chers collègues,

Le Département reprend l'accompagnement des communes pour les projets d'espaces verts, à travers la fourniture de plants d'arbres et d'arbustes issus de la Pépinière Départementale. Par cette action, le Département souhaite contribuer à l'embellissement du cadre de vie, mais également au confort des citoyens.

La palette, de plants et essences produites par la Pépinière Départementale, a par ailleurs été poursuivie en privilégiant encore et toujours les espèces peu exigeantes en arrosage, essences locales adaptées à notre climat, et en multipliant les expérimentations de mises en production d'essences nouvelles, comme alternatives à l'implantation de variétés qui demain ne seraient plus adaptées aux conditions climatiques de notre territoire.

Dans le cadre de l'ouverture de la nouvelle Pépinière Municipale, et dans l'optique d'une nouvelle méthode d'élevage et d'agencement de cette dernière, la Ville souhaiterait pouvoir bénéficier du savoir-faire et de la diversité d'offre de la Pépinière Départementale.



Pour cela elle aurait besoin d'un stock de jeunes arbres, de préférences baliveaux d'espèces endémiques et pionnières. Ces arbres continueront leur croissance à la Pépinière Municipale sur une période de 3 années pour rejoindre les différents projets ornementaux de la Ville de Perpignan.

Besoins/quantité : 100 à 130 arbres

Espèces : endémiques, pionnières ou parfaitement acclimatées à notre région

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la fourniture d'un stock de jeunes arbres par la Pépinière Départementale ;
- D'autoriser Monsieur. le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière ;

OÙ cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

52 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20230927-179529-DE-1-1

Accusé reçu le : 09 OCT. 2023

Affiché le : 09 OCT. 2023

M. Gérard RAYNAL, Pour le Maire le Conseiller Municipal délégué

